

PROTESTANTS DE MANOSQUE, PROTESTANTS DE PROVENCE, DE L'ÉDIT DE NANTES À SA RÉVOCATION

Le 23 février 1601, les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes désignèrent Manosque comme premier lieu de bailliage de la Provence pour le plein exercice de la religion réformée. Ce choix pourrait étonner si l'on considère la faiblesse numérique de la communauté protestante de cette ville. Les deux autres lieux de bailliage de la Provence ont été choisis eux aussi, non pas en raison du nombre de protestants qu'ils comptaient, mais parce qu'ils sont situés à distance respectable des villes : Velaux, pour Aix et Marseille, Le Luc, pour Toulon. Le protestantisme urbain n'a jamais fait recette en Provence. Aix, sa capitale, siège d'un parlement violemment anti-protestant, n'a jamais compté qu'une poignée de familles réformées, d'implantation récente et souvent provisoire. La communauté protestante de Marseille est surtout composée de négociants étrangers, suisses, hollandais ou anglais. Les quelques protestants de Toulon, mis à part un ou deux officiers de marine français, sont des ingénieurs ou des employés hollandais de l'arsenal.

Le protestantisme rural est encore moins répandu dans le vaste territoire de la Provence, hormis un ensemble de villages et de bourgs groupés en une seule région, le Luberon. Exception tout à fait remarquable pour la Provence, ces villages, comme Joucas ou Cabrières d'Aigues, ces bourgs, comme Lourmarin ou Mérindol, sont composés en grande majorité ou en totalité de familles protestantes. Cette concentration en un espace réduit détermine les particularités démographiques du protestantisme provençal. A la veille de la révocation de l'Edit de Nantes, sur environ 7000 individus pra-

tiquant la religion réformée en Provence, plus des trois-quarts, environ 5500 personnes, sont groupés dans des communautés du Luberon et de la vallée d'Aigues faisant presque toutes partie de la viguerie d'Apt. Ce noyau réformé dense, particulier par son isolement au sein d'une vaste province où le protestantisme est très rare, présente les particularités sociales des populations calvinistes du Dauphiné ou des Cévennes, notamment la prédominance des agriculteurs dans la répartition professionnelle. Les travaux de Gabriel Audisio ont clairement montré les causes de cette concentration réformée dans ce coin de Provence, liée à l'implantation, un siècle avant Calvin, de familles vaudoises rurales venues du Piémont ou du Briançonnais et ayant adhéré au dogme de l'église réformée en 1532.¹

Les caractéristiques de la communauté protestante de Manosque s'opposent point par point à celles du Luberon. Sur le plan numérique, les réformés de Manosque, tout au long du XVII^e siècle, constituent une très faible minorité, entre trente et cinquante familles, environ deux cents personnes, peut-être seulement 2% de la population globale de la ville qui s'élève à 8000 habitants. Sur le plan socioprofessionnel, les protestants de Manosque font presque tous partie des couches les plus aisées de la ville, de la noblesse aux marchands-négociants, en passant par la bourgeoisie et les professions libérales. Aucun ne cultive la terre, pas de ménagers ni de travailleurs de terre parmi eux. Les propriétaires fonciers réformés, et ils sont nombreux, donnent à bail leurs bastides ou leurs parcelles à des manouvriers catholiques. Ces derniers appartiennent à la masse rurale qui constitue la base numérique de la population de la ville et qui, dans son ensemble, se révèle, dans les conflits entre catholiques et protestants, la plus hostile et la plus remuante. A Manosque, pas de protestants exerçant des professions « mécaniques », hormis, dans la classe des maîtres des métiers, un orfèvre (c'est lui qui estime les bijoux donnés en dot aux jeunes filles réformées), et un ou deux tisserands, sans qu'il soit précisé s'ils sont maîtres ou ouvriers. La seule catégorie qui se rattache aux classes populaires parmi les protestants est représentée par leurs domestiques. Toutefois, leurs servantes, leurs valets et laquais ne sont pas recrutés à Manosque ou dans ses environs. Pour beaucoup de raisons, c'est même une prescription de l'autorité royale, les domestiques des maisons protestantes doivent eux-mêmes être de religion réformée. Les couches populaires de Manosque et ses environs étant exclusivement catholiques, les protestants sont contraints d'aller les chercher dans les villages huguenots du Dauphiné.

La minorité des protestants de Manosque, en butte, comme partout en France et particulièrement en Provence, à l'hostilité des catholiques, se mon-

1. Gabriel AUDISIO, *Les vandois du Luberon, Une minorité en Provence (1460-1560)*, Mérimodol, 1984, 591 p.

trera jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes la plus combative des églises réformées de cette province. L'agressivité catholique à l'égard des protestants s'appuie sur l'union des forces civiles et religieuses. Les conseillers de la ville, dans leur ensemble, s'insurgent toujours, et par principe, contre toute décision qui pourrait sembler favoriser les protestants. De connivence avec le parlement d'Aix, la commune réussit à retarder d'au moins cinq ans, jusqu'en 1607, la décision, suivant l'Édit de Nantes, de construire un temple à Manosque. On l'implante au lieu dit la Pierre Blanche, fort loin de la ville, proche de la Durance, en allant à Oraison. La bastide de la Pierre Blanche était l'endroit où, déjà au XVI^e siècle, les protestants de Manosque se réunissaient. La pugnacité des protestants de Manosque peut s'appuyer sur la personnalité de son pasteur, Jean Bernard. Il exerça son ministère avec efficacité et intelligence pendant les trente années qui précèdent la révocation de l'Édit de Nantes. Sur le plan religieux, si Manosque n'était pas le siège de l'évêché, il était à Sisteron, cependant, la seigneurie appartenait depuis le XII^e siècle, à une institution catholique, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem devenu l'ordre de Malte. Les autorités aussi bien civiles qu'ecclesiastiques de Manosque et Sisteron, selon les mêmes arguments qu'on avançait à propos de Mérindol, seigneurie appartenant à l'archevêque d'Aix, ne manquaient jamais de dénoncer le scandale, la provocation permanente que représentait la présence d'une communauté réformée dans un lieu aussi saint où le pouvoir temporel était exercé par une si vénérable institution religieuse catholique. Si Manosque n'était pas siège de l'évêché, elle bénéficiait cependant d'un encadrement par des religieux catholiques particulièrement important. À côté des deux paroisses, de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, y étaient implantées, de plus ou moins longue date, de nombreuses congrégations, d'hommes et de femmes. Elles se développèrent encore au XVII^e siècle, en particulier en 1611, par l'établissement d'un couvent de capucins. Les religieux de cet ordre, dont l'un d'eux, le Père Hyacinthe fut le fondateur de la Compagnie de la Propagation de la Foi, organe ouvertement voué à la conversion des protestants, étaient bien connus pour leur zèle, parfois teinté de violence, envers les réformés.

Le pouvoir économique, local et régional, que représente l'ensemble des protestants de Manosque, entre aussi en ligne de compte. Dans une requête des années 1660 rédigée en faveur d'une participation équitable à la gestion municipale, la communauté réformée utilise l'argument de son poids dans la répartition de la propriété foncière : « Vu l'intérêt notable que y ont les supplians qui possèdent un douzième de l'allivrement de la dite ville, qu'ils soient admis indifféremment aux charges de consuls et conseillers de la maison commune »². Les protestants de Manosque, à peine 2 % de la population

2. *Pour les Ministres et habitans de la R.P.R. des Eglises de Manosque et Remoules...*, Factum, vers 1663, Bibliothèque nationale, Paris, Ms fr. 2161.

totale, possèdent près de 10 % du terroir. Citons, parmi les plus gros propriétaires réformés, le pasteur Jean Bernard qui a deux bastides affermées, d'autres terres plus dispersées, et notamment, au quartier du Moulin Neuf, un ensemble de quinze chenevières. Autre très riche propriétaire protestant, Isaac Bourdin, docteur en médecine, dont la famille n'était pas de Manosque, mais de Valensole, vint s'y fixer après son mariage avec la fille d'un avocat protestant de la famille de Fauris. Il réussit à acquérir pour plus de trente hectares de terres, dont un grand domaine et une autre bastide.

Ces familles protestantes de la noblesse ou de la bourgeoisie habitent les plus belles maisons de la ville, souvent jointives, groupées dans certains quartiers. Dans celui du Palais, outre la très grande maison du pasteur Jean Bernard, on trouve celle de Jean de Morier, seigneur d'Esparron, celle de Marcelin Laugier, le notaire protestant des protestants. Leurs maisons sont plus concentrées dans le quartier nord-ouest de la ville, celui des Marteaux. Autour de la belle demeure d'Isaac Bourdin, rénovée par son petit neveu, Scipion Brun de Castellane qui y fait résidence avec son épouse Judith de Legouche, elle-même petite-fille d'Isaac Bourdin, sont regroupées celle de Corneille de Legouche, celle de l'avocat Jacques Savournin celle enfin de la famille protestante des Granon; non loin de là, celle des chirurgiens, Annibal et Jean Columby. Ces liens de voisinage sont souvent aussi des liens de parenté ou d'alliance. Corneille de Legouche est le gendre d'Isaac Bourdin.

L'évaluation des biens immobiliers possédés par les protestants à Manosque et sur son terroir ne traduit qu'imparfaitement leur aisance. Certains d'entre ceux qui résident dans cette ville sont aussi propriétaires fonciers dans d'autres lieux. Le marchand droguiste Philippe Silvestre-Dufour, auteur d'un traité sur le thé, le café et le chocolat³, quand il n'est pas à Lyon, centre de ses affaires, habite dans la maison familiale de Manosque. L'essentiel de ses biens consiste en un domaine agricole, la petite Fuste, implanté de l'autre côté de la Durance, sur le territoire de Valensole. Jacques Savournin, installé à Manosque comme avocat, a gardé des biens à Cadenet et Lourmarin, lieux d'origine de sa famille. Les protestants de Manosque appartenant à la noblesse sont encore de plus gros propriétaires. Les Villeneuve, seigneurs de Tartonne, de Puimichel et de la Colette, leurs cousins les Villeneuve seigneurs de Clumanc et de Callian, possèdent des terres dans ces localités, en plus de leurs droits seigneuriaux. La branche protestante de la famille des Brun de Castellane, originaires de Draguignan et Castellane, fixée à Manosque dans le milieu du XVI^e siècle, possède les seigneuries de Caille, en Provence orientale, et de Rougon, sur le Verdon, en aval de Castellane. Il faudrait aussi citer les Legouche, seigneurs de Saint-

3. Philippe SILVESTRE-DUFOUR, *Traitez nouveaux et curieux du Café, du Thé et du Chocolat*, Lyon, 1685, 1 vol. in-12.

Etienne et les Orgues, les Morier, seigneurs d'Esparron-la-Batie, près de Sisteron. La concentration de plus de la moitié des nobles réformés de Provence dans la ville de Manosque n'est sans doute pas sans rapport avec l'hostilité déjà mentionnée de la capitale aixoise vis-à-vis des protestants, choisie le plus souvent par les nobles provençaux comme lieu de résidence urbaine, mais trop dangereuse pour les protestants.

Le poids économique des protestants de Manosque ne tient pas seulement à leurs biens fonciers. Les nantis de Manosque, catholiques, mais plus encore protestants, tirent une bonne part de leurs revenus d'opérations de prêt à des particuliers, ou, pour des sommes plus importantes, de rentes constituées sur des communautés urbaines ou villageoises.

Comme dans beaucoup d'autres lieux du royaume de France, la petite église réformée de Manosque, dans l'intervalle presque séculaire qui sépare l'Édit de Nantes de sa révocation, fut en butte à bien des marques d'hostilité, à bien des tracasseries administratives de la part à la fois des autorités civiles et religieuses. Elle fut parfois exposée à des violences verbales et même physiques, jets de pierre par des gamins du peuple, peut-être encouragés par des consuls ou des ecclésiastiques, ou enlèvements d'enfants pour les instruire dans la religion catholique. Les archives communales de Manosque, dans la série G, sous-série d, les archives départementales judiciaires, dans la série B Forcalquier, conservent de nombreuses pièces qui peuvent témoigner de ces attaques et de ces luttes. Ce genre d'histoires est connu, a souvent été rapporté. Je ne m'y attarderai pas ici afin d'éviter des redites et pour faire remarquer que la relation de ces conflits entre catholiques et protestants présente en plus le risque de déformer les réalités, pas toujours aussi dramatiques, de la cohabitation entre les tenants des deux religions.

Néanmoins, si l'on reste encore dans la relation d'événements, leur analyse comparative montre bien que la petite communauté protestante de Manosque a mieux résisté aux assauts du pouvoir central que d'autres églises R.P.R. provençales bien plus peuplées. Certes, dans le temps long qui va de l'Édit de Nantes à sa révocation, elle n'a pas réussi, malgré ses efforts les plus tenaces, à obtenir le rapprochement du temple de la Pierre Blanche de l'agglomération urbaine. Certes, malgré ses véhémentes protestations, elle fut contrainte, comme les autres communautés protestantes, d'enterrer ses morts à la nuit tombante dans le carré de terre qui lui était réservé au pied de l'hôpital Sainte-Barbe.

L'arrêt du Conseil du Roi en date du 4 mai 1663 supprima l'exercice public de la religion réformée dans beaucoup de lieux de Provence où il était encore autorisé et ordonna la destruction de leurs temples. Des communautés protestantes aussi importantes que Lacoste, Jocas, Gordes, La Bastide-des-Jourdans perdirent le droit d'exercice. Les temples qui s'y trouvaient encore furent démolis, ainsi que ceux de bourgs protestants aussi considé-

rables que Cabrières d'Aigues et Lourmarin. Manosque fut un des rares lieux où l'exercice de la religion réformée et le temple furent maintenus. Certes, comme Velaux ou Le Luc, Manosque bénéficia, dans la prise des décisions, de sa situation de lieu de bailliage. Il n'en reste pas moins vrai qu'en face des violentes attaques des consuls ou de l'influence de l'évêque de Sisteron et son clergé implanté à Manosque, Jean Bernard, à la tête du petit groupe de nobles, de bourgeois ou d'avocats réformés, sut défendre les intérêts de son église. C'est même lui qui fut député à Paris, en 1662, « comme leur pasteur le plus distingué »,⁴ par l'ensemble de l'église réformée de Provence pour défendre auprès du Conseil du Roi les intérêts des protestants.

*
* *

Si l'on envisage maintenant d'étudier les réseaux, notamment d'ordre économique, dont peuvent disposer les membres de la minorité protestante de Manosque, on peut d'emblée noter que, loin de se limiter aux cercles réformés de la Provence ou du Dauphiné et du Languedoc voisins, ils concernent aussi les milieux catholiques. En insistant sur les manifestations d'hostilité des corps constitués, civils ou ecclésiastiques, à l'encontre de la communauté réformée, on risque de fausser l'interprétation des rapports sociaux entre catholiques et protestants. Dans le déroulement de la vie quotidienne, qu'il s'agisse des rapports de voisinage ou d'affaires, les relations individuelles des membres de la communauté réformée avec les catholiques étaient souvent excellentes. L'exemple de leur ministre en est la meilleure illustration. Dans la notice biographique consacrée à Jean Bernard dans le *Dictionnaire des Hommes Illustres de la Provence*⁵ on peut lire « qu'une probité épurée, un caractère bienfaisant, une affabilité prévenante faisait (sic) aimer Bernard par les Catholiques même ».

Les protestants de Manosque entretenaient aussi, dans bien des cas, de bonnes relations avec les branches de leur famille restées ou redevenues catholiques après avoir abjuré.

Mais c'est par le biais de l'examen des prêts d'argent qu'on peut le mieux analyser l'importance des liens d'affaires entre catholiques et protestants. Des sondages dans les archives notariales le font voir clairement. Dans l'inventaire après décès du riche médecin Isaac Bourdin, parmi la longue liste de ses débiteurs, on peut noter l'évêque de Sisteron, pour une somme de 6300 livres. L'ensemble des prêts consentis par Isaac Bourdin, qui dépasse

4. Cité sans référence, in E. ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, Genève, Slatkine Reprints, 1979, tome I, p. 370.

5. Claude-François ACHARD, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin*, Aix, 1788, Genève, Slatkine Reprints, 1971.

90 000 livres, se subdivise en deux groupes : des communautés d'habitants et des particuliers.

Parmi les villes ou villages qui ont eu recours au médecin protestant de Manosque, certaines sont de grosses communautés à large prédominance catholique, à commencer par Manosque, mais aussi Moustiers et Sisteron, d'autres sont des villages où les protestants sont rares ou absents, comme Gréoux et Fontienne, les derniers comme Grambois, la Bastide-des-Jourdans ou Beaumont renferment plus de protestants.

Parmi les particuliers débiteurs d'Isaac Bourdin, certains sont sûrement des protestants, comme la famille Sabatier d'Eyguières, qui avait des liens d'alliance avec celle du pasteur Jean Bernard, ou des habitants de Lourmarin. Mais beaucoup sont des catholiques, à commencer par les nombreux débiteurs de la ville de Manosque, gros prêts à des bourgeois, petites sommes pour des agriculteurs et des artisans. On remarque aussi l'existence de débiteurs, en général aussi catholiques, vivant dans des lieux où Isaac Bourdin avait des liens de famille : Valensole, d'où il était originaire, bourg entièrement catholique si l'on excepte la famille de son demi-frère Jean de Sarrazin, ou bien Saint-Vincent, dans la vallée du Jabron, fief de ses neveux Fauris redevenus catholiques.

L'analyse des prêts consentis par le pasteur de Manosque conduit à des conclusions analogues. Les capitaux placés sur des communautés situées en Provence sont beaucoup moins importants que ceux d'Isaac Bourdin. Riez est la première de celles qui versaient une rente à Jean Bernard, communauté presque entièrement catholique et siège d'évêché. Comme la femme du pasteur en était originaire, l'on peut penser que les capitaux provenaient de sa dot. Les 1969 livres prêtées à la communauté de Mérindol nous ramènent en terre protestante, celle où son père et son frère furent pasteurs. Le ministre de Manosque prêtait aussi des sommes souvent modestes à des particuliers de sa ville, en tout vingt-cinq, catholiques, en particulier à deux prêtres.

Quand un père de famille réformée met un de ses enfants en apprentissage, il le fait toujours dans une maison protestante. Il ne s'agit plus ici de relations d'affaires, mais d'éducation et de vie commune entre maître et élève. Un fils de l'ancien notaire protestant de Manosque apprend ainsi les rudiments du négoce chez un marchand de Nîmes, à coup sûr lui-même protestant. Un cardeur à laine de Manosque place un de ses garçons chez un maître tailleur d'habits de Lourmarin.

*

* *

Où trouver des maris pour ses filles, des femmes pour ses garçons quand on est le chef d'une famille protestante à Manosque ? Sur place, le stock de

conjointes et conjointes disponibles est extrêmement faible. Le réseau protestant d'alliance, en prenant Manosque pour centre, a besoin de s'étendre géographiquement à presque toutes les communautés réformées de la Provence. En relevant les lieux où les protestants de Manosque ont tissé des liens d'alliance, on peut dessiner la carte de la Provence réformée. Il arrive même qu'on déborde sur les provinces voisines, bien pourvues en protestants, du Languedoc et du Dauphiné.

Rares sont les mariages endogames entre bourgeois, robins ou nobles de Manosque. Le nombre des familles réformées y est trop faible pour que ce choix prisé de l'alliance sur place soit souvent réalisable. On se tourne alors vers d'autres communautés, de préférence les plus proches. On s'allie avec la dizaine de familles protestantes de Forcalquier. Les relations des protestants de Manosque avec ceux de sa voisine sont rendues plus aisées par deux ordres de raisons. D'abord parce que les réformés qui s'y trouvent font partie du même milieu socioprofessionnel, magistrats, marchands aisés, notaire, chirurgien. Les rapports entre les protestants de ces deux villes sont aussi rendus plus proches par le fait que, depuis les années 1630, le culte n'était plus assuré à Forcalquier, mais se faisait à Manosque.

Quelques liens d'alliance furent aussi conclus avec Riez où résidaient seulement une dizaine de familles protestantes. Ces liens étaient favorisés par les rapports entre les différentes branches de la famille Gaudemar dont une partie résidait à Riez et l'autre à Manosque. Le mariage du pasteur Jean Bernard avec la fille de Marc-Antoine Gaudemar, « écuyer » de Riez, y contribuait aussi. C'est le pasteur de Manosque qui assura aussi, à maintes reprises, l'exercice de la religion à Riez-Roumoules, par défaut de ministre dans ce dernier lieu.

Deux villages situés aussi sur le territoire de l'actuel département des Alpes-de-Haute-Provence, Ongles et Oppedette, abritaient de petites communautés réformées. En 1663, l'exercice du culte leur fut retiré, leurs temples détruits. Les baptêmes et les mariages de leurs enfants furent ensuite célébrés à Manosque, manière de resserrer leurs liens avec les protestants de cette ville. On n'observe cependant pas de mariages entre les enfants des bourgeois réformés de Manosque et ceux des habitants de ces villages qui sont en grande majorité des agriculteurs. La différence des statuts socio-économiques s'accommode mieux de l'établissement d'une parenté spirituelle. Les bourgeois et les nobles de Manosque sont souvent les parrains et marraines de ces enfants de paysans. Rapports peut-être teintés de patronage ou de subordination, au moins pour Ongles, dont le seigneur Jacques Bibaut du Lignon, trésorier de la marine à Toulon, a épousé une Brun de Caille sœur du noble le plus riche de Manosque.

Les réserves de conjoints potentiels du voisinage épuisées, force est de se tourner vers d'autres communautés réformées de Provence plus éloignées.

On aurait pu penser que les échanges matrimoniaux des protestants de Manosque se feraient surtout avec ceux du Luberon et de la vallée d'Aigues. Compte tenu de l'importance démographique des communautés réformées de cette région, on est un peu étonné par la faiblesse du nombre des mariages entre Manosque et ces bourgs entièrement protestants que sont Lourmarin, Mérindol, Cabrières d'Aigues ou Joucas. Comment l'expliquer ? Du fait de l'importance du stock de conjoints potentiels en ces lieux, on peut aisément trouver mari ou femme sur place, sans qu'il soit besoin d'aller aussi loin que Manosque. Beaucoup de mariages sont parfaitement endogames à Mérindol et à Lourmarin. Autre raison déjà rencontrée pour d'autres communautés, mais encore plus vraie pour ces bourgs du Luberon, la plus grande partie des réformés sont des paysans dont les filles ne peuvent pas épouser les riches marchands, les bourgeois ou les nobles de Manosque. S'il n'y a pas de nobles dans les bourgs protestants du Luberon, il s'y trouve cependant quelques marchands aisés, des chirurgiens et des apothicaires, des notaires. Ils n'ont pas fait alliance avec les familles protestantes de Manosque. Est-il tout à fait infondé de se poser la question d'une différence socioculturelle entre les protestants du Luberon, massivement issus du vieux fond valdéiste et ceux de Manosque issus de branches de familles catholiques, nobles, bourgeois, ou marchandes, qui s'étaient converties à la doctrine de Calvin.

Le père du pasteur Jean Bernard de Manosque, André Bernard fut ministre de Mérindol à partir de 1637, son frère Thomas Bernard, aussi ministre de ce lieu entre 1666 et 1677. Cette parenté proche ne semble pas avoir développé les liens d'alliance entre les deux communautés. En revanche, c'est certainement par le truchement de Jean Bernard que se forgèrent des chaînes matrimoniales entre Manosque et Velaux. C'est son oncle, appelé aussi Jean Bernard, puis le fils de ce dernier, Barthélémy, qui en étaient ministres. À deux ans d'intervalle, en 1672, 1674, 1676, trois des cinq sœurs de ce dernier, les cousines du pasteur de Manosque, Anne, Marie et Madeleine Bernard épousèrent, les deux premières, de riches marchands, la troisième un bourgeois, tous trois de Manosque.

Les très rares mariages entre protestants de Manosque et du Languedoc sont aristocratiques. En 1683, le pasteur de Manosque marie sa fille Marguerite Bernard avec Alphonse de Vignoles, lui-même pasteur, qui appartient par sa mère à la famille des marquis d'Aubais et à la vieille souche haut-provençale et calviniste des Baschi. Avec le Dauphiné, les protestants de Manosque font des alliances de deux niveaux différents, l'un dans le milieu des petits artisans émigrant de la montagne par la vallée de la Durance, l'autre chez des notables qui prennent femme dans la petite noblesse ou donnent leurs filles à des magistrats du parlement de Grenoble.

Sans doute liées à la faiblesse numérique des protestants en Provence, en particulier dans la région de Manosque, on peut remarquer certaines parti-

cularités des mariages de la minorité réformée. La première concerne les unions consanguines dans des degrés rapprochés. Les mariages entre cousins germains paraissent moins rares que chez les catholiques à pareille époque. Il est vrai que l'église réformée ne les condamnait pas. Les mariages unissant des conjoints très jeunes, surtout les filles, paraissent plus fréquents qu'en milieu catholique à la même époque. C'est peut-être un exemple particulier, mais frappant : quand Scipion de Brun de Castellane épouse, le 15 mai 1655, Judith de Legouche, il est âgé de moins de quatorze ans. Sa mère, Marguerite de Pousseau, lors du mariage de son fils, avait 28 ans. Elle-même, lors de son mariage en 1641, était âgée de treize ans. Ces observations sur les mariages protestants, notamment sur les mariages consanguins reposent sur des bases d'analyse trop légères. Elles mériteraient d'être corroborées par d'autres recherches qui sont rendues très difficiles par le manque de sources conservées, notamment concernant l'état-civil, pouvant donner l'âge au mariage.

*

* *

De 1680 à 1685, les nuages s'accumulent dans le ciel des communautés protestantes. Dans le courant de 1685, le tonnerre menaçant des dragonnades qu'on entend dans les provinces protestantes du Béarn, puis du Languedoc et du Dauphiné se rapproche dangereusement, à Orange, aux Baux, à Eyguières. Le 17 octobre 1685, est signé à Fontainebleau l'acte qui révoque l'Édit de Nantes. Les protestants doivent tous abjurer leur foi et se convertir à la religion catholique dans le délai d'une semaine, avant le 25 octobre. Le 21, Mérindol abjure en bloc, Lourmarin aussi, dans les deux jours qui suivent. Le 24 octobre, l'intendant de Provence écrit au comte de Grignan qu'on ne voit plus que « Manosque, comme ville de quelque importance qui ne se soit pas encore ralliée »⁶. En réalité, les protestants de Manosque n'ont pas résisté bien longtemps. Le jour où l'intendant écrit cette phrase, vingt-cinq protestants de cette ville font leur abjuration entre les mains du vicaire de la paroisse Saint-Sauveur⁷. Le lendemain, 25 octobre, dernier jour du délai accordé par l'édit de révocation, le registre du notaire Gombert, qui avait déjà enregistré la veille l'acte de l'abjuration collective des premiers « convertis », transcrit celui d'un second groupe de vingt-neuf protestants.

A côté de ces abjurations collectives, on retrouve, dans différents lieux de la Provence, les traces d'abjurations individuelles de protestants de Manosque, en déplacement au moment de la révocation. Les membres de la communauté protestante de Manosque, comme partout ailleurs, contraints

6. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 4590.

7. Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 2 E 769, notaire Gombert.

et forcés, ont majoritairement signé leur conversion à la religion catholique romaine. Conversion presque toujours insincère.

Certains d'entre eux, une minorité importante, ont préféré s'exiler à l'étranger. Les seuls qui en avaient le droit étaient les pasteurs. Celui de Manosque, Jean Bernard est allé en Suisse, à Lausanne. Il fut désigné, en 1686, par une assemblée générale des réfugiés, à la tête d'une députation qui se dirigea en Allemagne et en Hollande pour demander des secours. Il se fixa ensuite à Amsterdam, remplissant les fonctions de ministre d'une des églises wallonnes de cette ville. Son épouse, Marguerite Gaudemar avait abjuré à Ongles, dans le château de sa cousine, Madame Bibaut du Lignon. On les voit quelques semaines plus tard réfugiés l'une et l'autre en Suisse. Se retrouve ainsi à Lausanne ou Vevey, une bonne partie de l'aristocratie réformée de Manosque : Scipion Brun de Castellane, avec ses enfants, sa mère, deux de ses belles-sœurs Le Gouche de Saint-Etienne; Héliou de Villeneuve, de la branche de Tartonne et la Colette, avec ses deux fils et deux petits-fils encore enfants, (le plus jeune fit souche en Hollande et plus tard dans les Indes Orientales)⁸. Plusieurs membres de la famille de Morier d'Esparron se fixèrent en Allemagne.

Certains bourgeois et marchands de Manosque prirent aussi le chemin du Refuge, comme les deux beaux-frères Jean Clemens et Jean Féraud, mariés à deux des sœurs Bernard, cousines du pasteur de Manosque, ou des membres de la famille Sylvestre apparentés au marchand droguiste.

Les biens des fugitifs étaient confisqués au profit des branches de leurs familles restées en France. Il fallait, par ces transferts de patrimoines, pour les nantis, par des gratifications ou des aumônes prélevées sur les biens confisqués, pour les pauvres, encourager le zèle de ces « nouveaux convertis ». A l'inverse on poursuivait ceux qui n'en manifestaient pas assez. Deux ou trois procès en crime de relaps se voient encore à Manosque dans les premières années du XVIII^e siècle. On note aussi, dans les années qui suivent la révocation, des mariages à l'église catholique qui unissent entre eux des enfants de nouveaux convertis. Puis, progressivement, ces anciennes familles protestantes de la bourgeoisie ou de la noblesse résidant à Manosque, au moins les branches qui n'ont pas émigré, se mêlent au vieux fond des familles catholiques. Au bout de deux ou trois générations, les traces de l'ancienne communauté protestante de Manosque se perdent complètement. Contrairement à ce qui se passera dans des bourgs du Luberon comme Lourmarin ou Cabrières d'Aigues, il n'y aura pas à Manosque de prêche au Désert, pas de réunions secrètes dans la campagne, pas de Réveil à l'orée du XIX^e siècle.

Alain COLLOMP

8. E. de JUIGNÉ DE LASSIGNY, *Histoire de la maison de Villeneuve en Provence*, Lyon, 1900, tome 1, p. 106-115.